

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_4\_8

Objet : Délibération portant création de postes

**VOTE**

**26 voix POUR - 3 voix CONTRE de M. CRUZ – Mme DAHMAN – M. SARDA**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 20 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme WECKERLIN Carine, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Éric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme THORN Marguerite, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Etaient Absents donnant pouvoir :

M. MARTIN Patrice à Mme MESTRE Marie-Aude

Mme BARATA Silvia à M. YERPEZ Joël

M. MORGANTE Michel à Mme SEILER Myriam

M. LAFORCE Christian à M. LOMBARDO Yves

Mme CLAUZEL Nathalie à Mme GARCIA Chantal

Etaient Absents excusés :

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

## **Délibération portant création de postes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les créations de postes mentionnés ci-dessous :

### **Filière Technique :**

- Deux postes d'Adjoint technique à temps complet
- Deux postes d'Adjoint technique à temps non complet à 30 h 00
- Un poste d'Adjoint technique à temps non complet à 32 h 00
- Un poste d'Adjoint technique à temps non complet à 28 h 00

### **Filière Animation :**

- Un poste d'Adjoint d'animation à temps complet
- Un poste d'Adjoint d'animation à temps non complet à raison de 31 h 00

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

**Vu** le tableau des effectifs,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les créations de postes mentionnés ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents seront aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAO



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

